PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

NOTE DE CONJONCTURE

Occitanie – 2e trimestre 2025

Au 2e trimestre 2025, après s'être stabilisé en début d'année, l'emploi salarié repart à la hausse, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Cette reprise tient au dynamisme retrouvé du tertiaire et à une stabilisation observée dans la construction. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi diminue légèrement et le taux de chômage reste inchangé. L'activité partielle continue de baisser, tandis que les plans sociaux progressent nettement par rapport au trimestre précédent. Les défaillances d'entreprises restent à un niveau élevé mais reculent, tandis que les créations d'entreprises repartent timidement à la hausse.

EMPLOI

Le tertiaire soutient la reprise de l'emploi salarié

En Occitanie, l'emploi salarié repart légèrement à la hausse au 2e trimestre 2025, plus nettement qu'au niveau national. La région enregistre 5 600 emplois supplémentaires (+0,3 %), après une diminution de 2 230 emplois au trimestre précédent (-0,1 %). Sur un an, l'emploi est stable (+150 emplois).

Le secteur privé reste quasiment stable (–0,1 %) tandis que l'emploi progresse dans le public (+0,3 %), à l'image de la France métropolitaine (resp. –0,1 % et +0,4 %).

Par secteur, l'emploi salarié diminue légèrement dans la construction (-0,4 %), tandis que les secteurs du tertiaire marchand et non-marchand progressent (+0,3 %). L'industrie et l'agriculture se maintiennent (resp. +0,1 % et -0,1 %). Sur un an, le recul reste marqué dans la construction (-2,4 %) et l'agriculture (-0,9 %), alors que l'industrie (+0,3 %) et le tertiaire non-marchand (+0,5 %) progressent.

Évolution trimestrielle de l'emploi salarié par région et par département

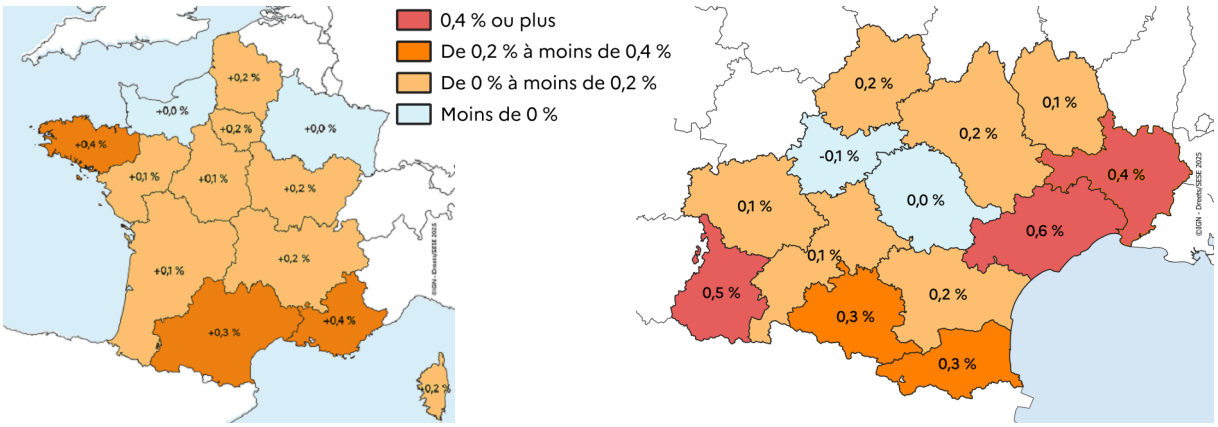

Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee.

À l'échelle départementale, l'emploi baisse légèrement dans le Tarn-et-Garonne et reste stable dans le Tarn. Il augmente dans l'Hérault (+0,6 %), les Hautes-Pyrénées (+0,5 %) et le Gard (+0,4 %), ainsi que, plus modestement, en Haute-Garonne, Gers, Lozère, Aude, Aveyron et Lot.
L'emploi intérimaire repart ce trimestre (+0,8 %, soit +380 postes). Sur un an, il recule nettement (–4,8 %), avec des baisses dans tous les secteurs : tertiaire non marchand (-13,5 %), tertiaire marchand (-6,9 %), industrie (-0,8 %) et construction (-3,2 %).

Le taux de recours à l'intérim dans la région reste à 2,3 %.
Au niveau national, l'intérim progresse légèrement ce trimestre (+0,2 %). Sur un an, le recul de l'intérim est plus fort en Occitanie qu'au niveau national (resp. –4,8 % et -3,4 %).

Emploi salarié total et intérimaire par secteur d'activité en Occitanie au 2e trimestre 2025

Secteur d'activité	Emplois totaux (T2 2025)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Emplois intérimaires (T2 2025)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	31 860	-0,1 %	-0,9 %	320	+20,9 %	-10,4 %	1,0 %
Construction	137 520	-0,4 %	-2,4 %	12 430	+1,4 %	-3,2 %	9,0 %
Industrie	254 990	+0,1 %	+0,3 %	14 740	+1,7 %	-0,8 %	5,8 %
Tertiaire marchand	992 100	+0,3 %	-0,1 %	20 010	-0,8 %	-6,9 %	2,0 %
Tertiaire non-marchand	788 930	+0,3 %	+0,5 %	3 390	+2,4 %	-13,5 %	0,4 %
Total Occitanie	**2 205 400**	**+0,3 %**	**0,0 %**	**50 890**	**+0,8 %**	**-4,8 %**	**2,3 %**
Total France métropolitaine	26 472 710	+0,2 %	-0,0 %	699 530	+0,2 %	-3,4 %	2,6 %

Sources : Insee –Estimations trimestrielles d'emploi, Dares –Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

Contribution de l'emploi intérimaire à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 2e trimestre 2025

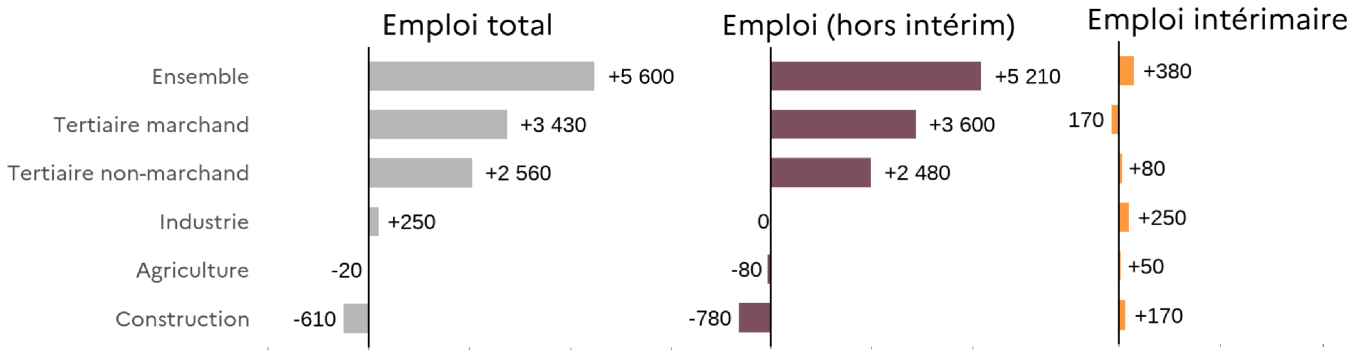

Sources : Insee –Estimations trimestrielles d'emploi, Dares –Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

Consulter les données détaillées d'emploi ici

Évolution trimestrielle de l'emploi salarié (base 100 au T4 2010)

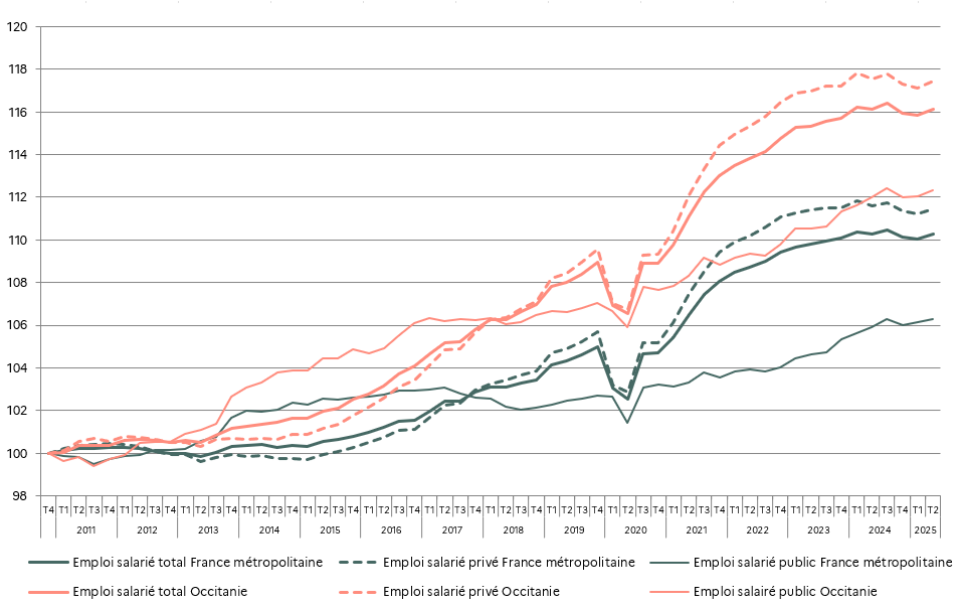

Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire (base 100 au T4 2010)

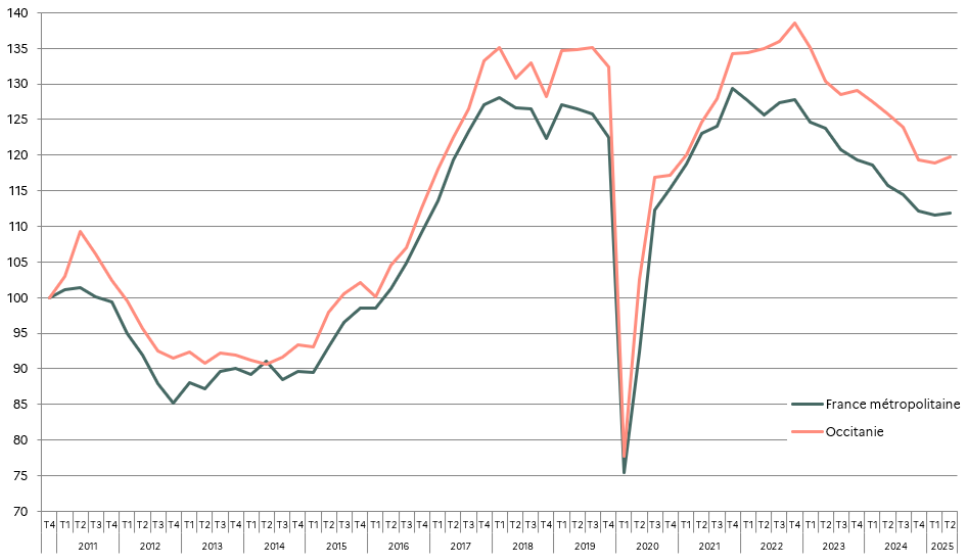

Source : *Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee.*

Les déclarations préalables à l'embauche portées par les CDI

Au 2e trimestre 2025, l'Urssaf a enregistré près de 590 580 déclarations préalables à l'embauche (DPAE), soit une hausse de 1,0 % sur le trimestre. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse forte des embauches en CDI (+6,1 %). Les signatures de CDD sont stables (+0,0 %), ceux de courte durée sont en hausse (+0,6 %) et les CDD courts en légère baisse (-0,1 %). Sur un an, le nombre de DPAE progresse de 2,4 %, sous l'effet de la hausse des CDI (+3,6 %) et des CDD courts (+3,0 %). À l'échelle de la France métropolitaine, les DPAE sont également en hausse ce trimestre, mais plus modérément (+0,5 %).

Nombre de déclarations préalables à l'embauche par type de contrat en Occitanie au 2e trimestre 2025

	Nombre de DPAE au T2 2025	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
CDI	96 620	+6,1 %	+3,6 %
CDD	493 960	0,0 %	+2,2 %
- Plus d'un mois	*107 000*	*+0,6 %*	*-0,6 %*
- Moins d'un mois	*386 960*	*-0,1 %*	*+3,0 %*
Total Occitanie	**590 580**	**+1,0 %**	**+2,4 %**
Total France métropolitaine	7 029 190	+0,5 %	+2,5 %

Source : Urssaf Occitanie
Données corrigées des variations saisonnières.

DEMANDE D'EMPLOI

Le nombre de demandeurs d'emploi recule de 2,0%

Au 2e trimestre 2025, la région compte 573 700 demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, ce qui constitue une baisse de 2,0 % par rapport au trimestre précédent. Retraitée de l'effet mécanique de l'inscription automatique à France Travail introduite par la loi pour le plein emploi, la baisse ne serait que de 0,6% ce trimestre.

Loi pour le plein emploi
Depuis janvier 2025, les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'engagement jeune ou en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont inscrits automatiquement.
La Loi pour le Plein Emploi a un effet mécanique à la hausse sur le nombre de personnes inscrites. Le suivi des demandeurs d'emploi ABC hors RSA et jeunes accompagnés en mission locale (ML) permet de mieux appréhender l'évolution conjoncturelle.

Sur l'année écoulée, la demande d'emploi reste en hausse (+4,9 %), une progression supérieure à celle observée en France hors Mayotte (+4,1 %).

Nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 2e trimestre 2025 en catégories A, B et C

	Inscrits France Travail	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Catégorie ABC	573 700	-2,0 %	+4,9 %
Catégorie ABC (Hors BRSA et jeunes en parcours)	462 360	-0,6 %	+3,7 %
Hommes	280 370	-2,0 %	+5,8 %
Femmes	293 320	-2,1 %	+4,1 %
Moins de 25 ans	81 480	-8,8 %	+15,6 %
25 - 49 ans	335 220	-0,9 %	+4,0 %
50 ans et plus	157 000	-0,6 %	+2,0 %
Longue durée (> 1 an)	254 200	+1,8 %	+4,8 %
France (hors Mayotte)	**5 612 100**	**-2,2 %**	**+4,1 %**

Avertissement : En raison d'une modification des règles d'actualisation pendant le 1er trimestre 2025, l'évolution des demandeurs d'emploi de catégorie A n'est pas interprétable et n'est pas présentée ici.

Consulter les données sur les inscrits à France Travail ici

CHÔMAGE

8,9% des actifs sont au chômage

En Occitanie, le taux de chômage s'établit à 8,9 % au 2e trimestre 2025, un niveau stable par rapport au trimestre précédent. En France métropolitaine, il progresse légèrement pour atteindre 7,2 %.

Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,2 point dans la région comme au national. La hausse est nulle en Corse et dans le Grand Est, plus contenue qu'en Ile-de-France (+0,4 point), en Bourgogne-Franche-Comté, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine (+0,3 point).

L'Occitanie affiche toujours le second taux de chômage le plus élevé de métropole, derrière les Hauts-de-France (9,0 %) et devant Provence-Alpes-Côte-d'Azur (8,0 %).

Évolution du taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine

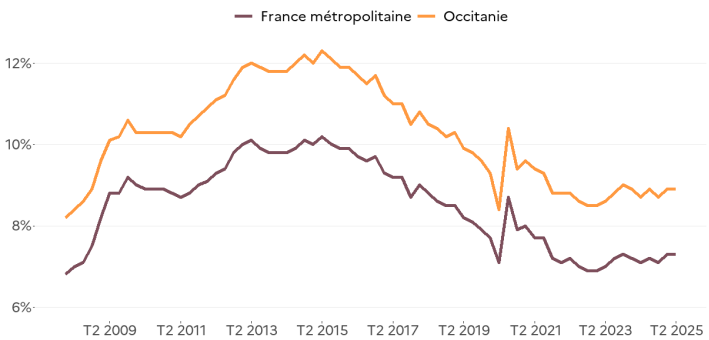

Évolution trimestrielle des taux de chômage localisés par région, par département et par zone d'emploi

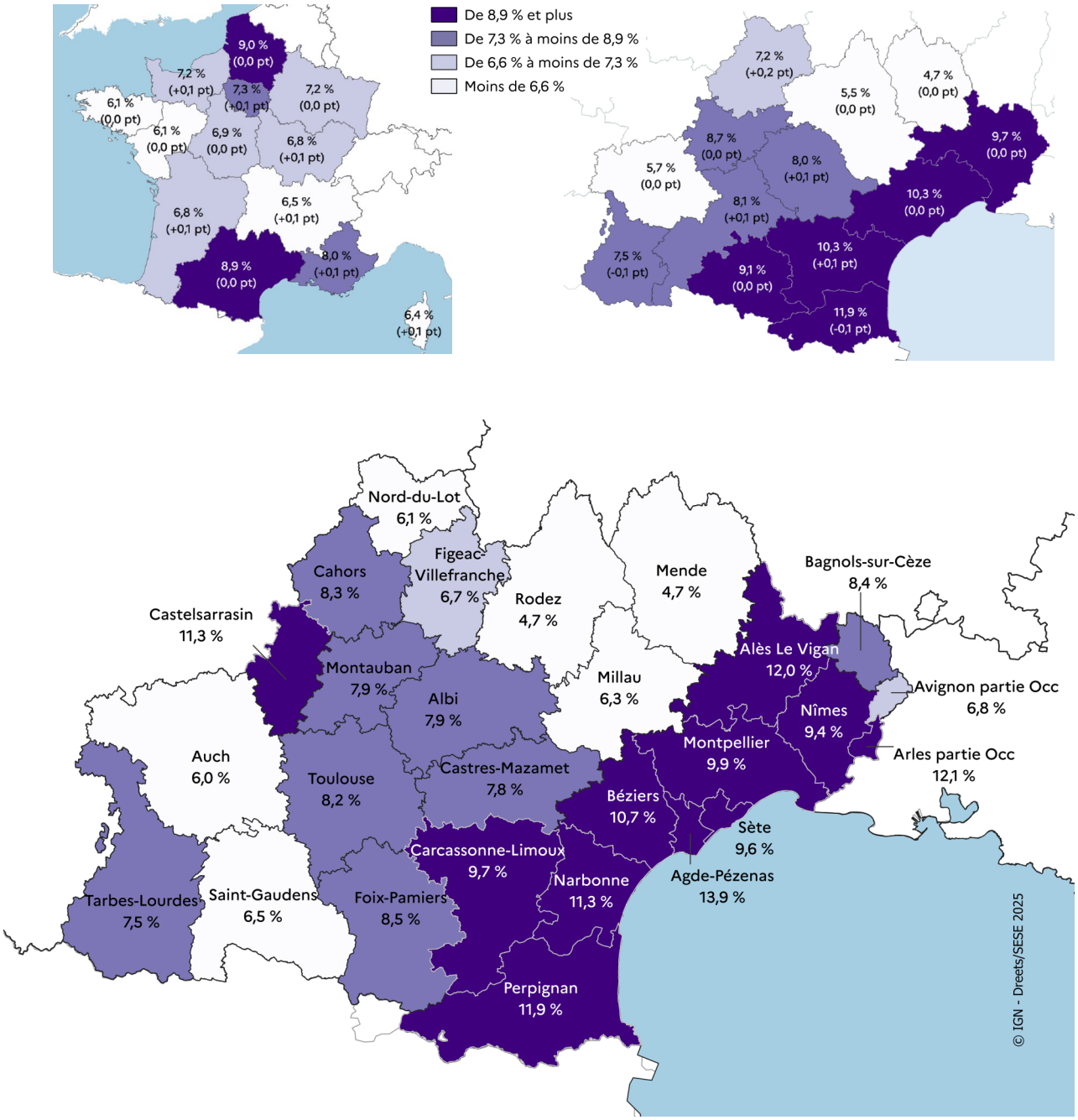

Source : Insee –Taux de chômages localisés.

Ce trimestre, le chômage augmente dans quatre départements, avec la hausse la plus importante dans le Lot (+0,2 point). Le taux est en légère baisse dans deux départements (Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Orientales) (-0,1 point) et en légère hausse en Haute-Garonne, dans l'Aude et le Tarn.

Sur un an, la Haute-Garonne se démarque par une hausse significative de son taux de chômage (+0,7 point). Seul l'Aveyron et les Hautes-Pyrénées sont en baisse sur cette période (-0,1 point).

Consulter les données détaillées sur le chômage ici

Consommation d'activité partielle en Occitanie au 2e trimestre 2025

	Indemnisations d'activité partielle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Comparaison T2 2019
Établissements	220	-17,3 %	-16,7 %	-29,9 %
Salariés	1 360	-46,5 %	-37,9 %	-38,0 %
Heures	148 740	-35,7 %	-23,2 %	-19,6 %
Montants	1 337 010 €	-37,0 %	-27,5 %	-4,9 %

Source : Dares –Agence des Services de Paiement (ASP), Données provisoires arrêtées au 11/09/2025.
Les volumes indemnisés sont provisoires et seront réévalués à la hausse au trimestre suivant.

Un recours à l'activité partielle toujours en repli

Au deuxième trimestre, le recours à l'activité partielle continue de diminuer en Occitanie. Après de pic habituel de fin et début d'année, le recours à l'activité partielle diminue en Occitanie, de près de 36 % et le nombre de salariés concernés recule de 47 %. Le tertiaire marchand, qui représente 48 % des heures indemnisées, enregistre une baisse de 31 % ce trimestre. L'industrie, qui en représente 42 %, connaît une baisse plus marquée (-39,6 %). Sur un an, l'activité partielle baisse de 18,7 % dans le tertiaire marchand et de 28,2 % dans l'industrie.

La part des heures indemnisées pour motifs de conjoncture ou de sinistres est en baisse (-35,0 % et –12,0 %). L'activité partielle de longue durée (APLD) ne représente plus que 13,4% des heures indemnisées et tend à disparaître. Le volume des indemnisations liées à l'APLD a baissé de deux tiers sur un trimestre et de plus de 70 % sur un an.

Répartition des heures d'activité partielle indemnisées au 2e trimestre 2025 en Occitanie par motif de demande

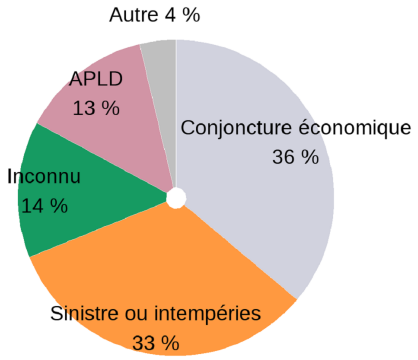

Source : Dares –Agence des Services de Paiement (ASP), Données provisoires arrêtées au 11/09/2025.

Bien que ce dispositif ne soit plus ouvert aux nouvelles demandes depuis le 1er janvier 2023, les entreprises confrontées à une baisse durable de leur activité et qui en avaient fait la demande avant cette date peuvent encore en bénéficier.

Les Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) sont en hausse mais les licenciements économiques restent stables sur un an

En Occitanie, plus de 90 établissements ont été concernés par un plan de sauvegarde de l'emploi, impactant plus de 1 100 salariés au 2e trimestre 2025. Parmi eux, 7 salariés sur 10 relèvent du secteur tertiaire marchand, 2 sur 10 de l'industrie, le reste se partageant entre la construction et le tertiaire non marchand. Parmi les secteurs touchés figurent notamment le commerce de l'habillement, celui des équipements du foyer ainsi que l'industrie alimentaire.

Sur une année glissante, le nombre de procédures de sauvegarde de l'emploi augmente, elles concernent davantage d'établissements (+13,1%) et davantage de salariés (+118,8 %).

Aucune procédure de rupture conventionnelle collective n'a été conclue au cours du trimestre. Sur un an, 418 emplois ont été affectés par ce type de procédure en Occitanie, une augmentation de 16,1 % par rapport à l'année précédente.

Les licenciements économiques (hors PSE) concernent plus de 1 300 salariés ce trimestre dans plus de 300 établissements. Sur un an, ils restent stables en Occitanie, alors qu'ils sont en hausse de plus de 5% en France métropolitaine.

Nombre d'établissements et de salariés impactés par un PSE, un RCC ou un licenciement économique collectif au cours des 4 derniers trimestres

	PSE		RCC		Licenciements	
	Établissements	Salariés	Établissements	Salariés	Établissements	Salariés
T2 2025	**94**	**1130**	**0**	**0**	**308**	**1322**
T1 2025	30	431	12	348	336	1337
T4 2024	42	448	14	70	356	1192
T3 2024	76	1579	0	0	297	1081
Total Occitanie (année glissante)	**242**	**3588**	**26**	**418**	**1297**	**4932**
Évolution annuelle	+13,1 %	+118,8 %	+36,8 %	+16,1 %	+4,9 %	0,0 %
Total France métropolitaine (année glissante)	3213	61051	302	4993	11974	50921
Évolution annuelle	+6,0 %	+56,0 %	-1,6 %	-43,3 %	+3,9 %	+5,2 %

Source : DGEFP – RupCo .

Note : Les licenciements économiques collectifs sont hors PSE.

DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Légère reprise des créations d'entreprises

Ce trimestre, 26 510 entreprises ont été créées en Occitanie, un chiffre en légère hausse (+1,2 %) par rapport au trimestre précédent. La dynamique est moins bonne qu'en France métropolitaine (+4,5 %) sur le trimestre et sur un an (-0,1 % contre +2,2 %).

Les créations de micro-entreprises sont en légère hausse au premier trimestre (+0,8 %), celles hors micro-entreprises croissent plus fortement (+2,1 %). Sur un an, les créations de micro-entreprises comme les créations d'entreprises traditionnelles sont quasiment stables (-0,1 %).

Les créations dans les services marchands sont en hausse (+2,8 %). Le secteur de l'industrie enregistre la plus forte baisse trimestrielle (-14,3 %). La construction est quant à elle en légère baisse (-0,5 %).

Évolution du nombre de créations d'entreprises jusqu'au 2e trimestre 2025 en Occitanie

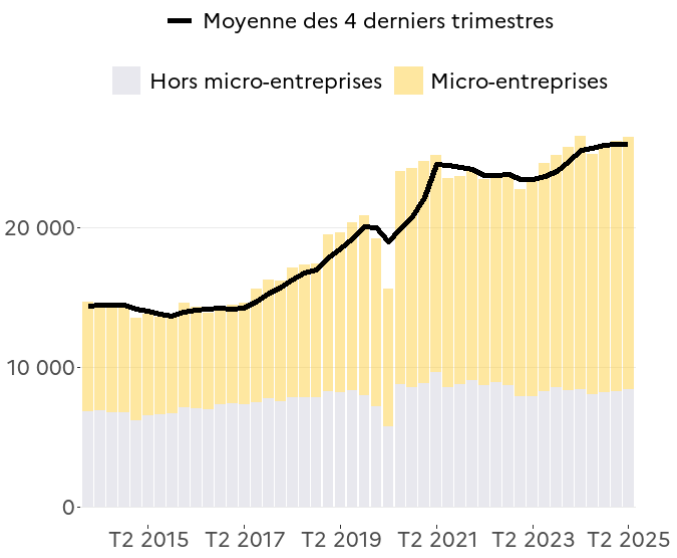

Source : Banque de France – DIREN– Entreprises

Créations d'entreprise au 2e trimestre 2025 en Occitanie par type d'entreprise

	Créations d'entreprises au T2 2025	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Part
Micro-entreprises	18 090	+0,8 %	-0,1 %	68 %
Hors micro-entreprises	8 430	+2,1 %	-0,1 %	32 %
Total Occitanie	**26 510**	**+1,2 %**	**-0,1 %**	**100 %**
Total France métropolitaine	281 640	+4,5 %	+2,2 %	/

Source : Insee – Répertoire des entreprises et des établissements,
Données corrigées des variations saisonnières.

Les défaillances d'entreprises continuent de croître mais la hausse ralentit

Au 2e trimestre 2025, 1 490 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie. Sur un an, elles progressent de 10,3 %, une hausse plus marquée qu'au niveau national (+4,7 %).

Sur un an, les défaillances croissent fortement dans le tertiaire non-marchand (+27,4 %) et le tertiaire marchand (+14,4 %) et plus faiblement dans la construction (+4,8 %). En revanche, elles sont stables dans l'industrie (+0,0 %) et diminuent fortement dans l'agriculture (-28,3 %).

Évolution des défaillances d'entreprises jusqu'au 2e trimestre 2025 en Occitanie

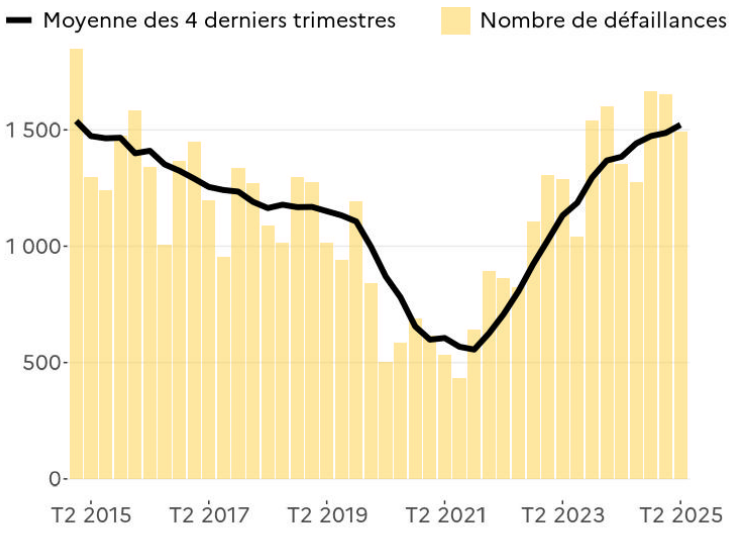

Source : Banque de France – DIREN– Entreprises

Défaillances par secteur au 2e trimestre 2025 en Occitanie

Secteur d'activité	Nombre de défaillances	Évolution annuelle	Part
Agriculture	40	-28,3 %	3 %
Construction	350	+4,8 %	23 %
Industrie	90	0,0 %	6 %
Tertiaire marchand	870	+14,4 %	58 %
Tertiaire non-marchand	140	+27,4 %	10 %
Total Occitanie	**1 490**	**+10,3 %**	**100 %**
Total France métropolitaine	16 610	+4,7 %	/

Source : Banque de France – DIREN– Entreprises

POUR EN SAVOIR PLUS

Contexte international et national :

Depuis le début de l'année, l'économie mondiale résiste aux hausses des droits de douane imposées par les États-Unis, à des niveaux inédits depuis la Seconde Guerre mondiale. Le commerce international a d'abord bondi, porté par un mouvement de constitution de stocks, avant de se replier au printemps. En Europe, la situation est fragile : l'euro fort pèse sur la compétitivité et la zone euro sort affaiblie, même si certains signaux positifs apparaissent avec le redémarrage de l'investissement, notamment en Allemagne et en Espagne.

La France évolue de manière singulière au sein de l'Europe. Après un début d'année atone, l'activité s'est légèrement raffermie au printemps, et la croissance atteindrait +0,8 % en 2025. Mais cette progression tient surtout à quelques secteurs moteurs – tourisme, immobilier, aéronautique, agriculture – et à la reconstitution des stocks. Le bâtiment constitue une exception encourageante : après trois années de fort repli, l'activité cesse de reculer et les entreprises du secteur se montrent plus optimistes quant à leurs perspectives. En revanche, la consommation reste bridée par un taux d'épargne record, malgré une inflation modérée, et l'investissement redémarre moins vite qu'ailleurs. L'emploi reste stable, mais la prévision du taux de chômage serait en légère hausse en fin d'année, à 7,6 %.

Note de conjoncture nationale, Insee Conjoncture, septembre 2025
Note de conjoncture régionale, Insee Conjoncture Occitanie, 2e trimestre 2025

DÉFINITIONS

Dans les **estimations d'emploi** coproduites par l'Insee, la Dares et l'Acoss, l'**emploi intérimaire** est regroupé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Le Sese Occitanie réaffecte ces emplois au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires.

Le dispositif d'activité partielle permet à un employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Il peut cependant être demandé pour d'autres motifs : difficultés économiques, évènement climatique, épidémie de grippe aviaire etc…

Un nouveau dispositif d'activité partielle de longue durée dit « rebond » est mis en place en 2025 pour accompagner les entreprises confrontées à une réduction d'activité durable qui n'est pas de nature à compromettre leur pérennité.

Le **taux de recours à l'intérim** est le nombre d'emplois intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre d'emplois total.

La **déclaration préalable à l'embauche** est une procédure obligatoire et nominative qu'un employeur doit effectuer auprès de l'URSSAF dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié.

Le **taux de chômage localisé** est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de France Travail. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union Européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débuter dans les trois mois suivants.

La définition de **demandeur d'emploi** de France Travail ne correspond pas à celle du Bureau International du Travail (BIT), de ce fait les évolutions de la demande d'emploi et du taux de chômage peuvent parfois différer.

Une entreprise est en situation de **défaillance** ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation.

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

Une rupture conventionnelle collective (RCC) permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.

Un licenciement économique est effectué par un employeur à la suite de difficultés économiques ou d'une réorganisation de l'entreprise.

DREETS Occitanie
Directeur de publication : **Julien TOGNOLA**
Réalisation **: Service Études, Statistiques, Évaluation (SESE)**
1 Place Émile Blouin — CS 90007 — 31952 Toulouse cedex 9